

# Les crèches et l'accueil familial invitent les parents à demander plus à l'Etat

**ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL • Les crèches et l'accueil familial lancent une action pour obtenir une aide étatique de 30% et non de 10% comme le prévoit le projet de loi.**

## CLAUDE-ALAIN GAILLET

L'argument a déjà été exprimé l'été dernier, lors de la consultation: une aide de 10% de l'Etat pour financer les crèches et autres structures d'accueil extrafamilial, comme le prévoit le projet de loi (cf. «La Liberté» du 12 mars), c'est «insuffisant». Afin de développer le réseau d'accueil encore trop lacunaire, de diminuer les coûts pour les parents et de développer la qualité de la prise en charge, c'est 30% qu'il faut.

Cette revendication a été rappelée hier devant les médias par la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises, la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour, l'association d'accueil familial de la Sarine et le Syndicat des services publics (SSP) Fribourg.

## Une vision sur vingt ans

Pour faire entendre leurs voix, ces quatre organisations lancent une action «cartes postales». Les parents et toute personne sensibilisée à la problématique du manque de places d'accueil sont invités à signer d'ici au 10 mai l'une des 5500 cartes (dont 1500 en allemand) que les initiatrices de cette action diffuseront dès aujourd'hui sur les marchés et par leurs propres canaux.

L'ensemble des cartes retournées signées sera remis au Grand

Conseil, qui devrait examiner le projet de loi lors de sa session de juin. «Nos revendications n'ont pas été prises en considération», a déclaré hier Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches et garderies. «La loi qui sera votée, vaudra au moins pour vingt ans. Elle devrait être porteuse d'une vision d'avenir. Or, selon nous, elle manque d'ambition.»

Une aide plus importante de l'Etat aurait l'avantage de lisser les tarifs des crèches, très disparates aujourd'hui selon les districts. Elle permettrait aussi de garantir du personnel formé, ainsi que d'har-

moniser les salaires et les conditions de travail des assistantes parentales, valorisant ainsi leur travail aujourd'hui faiblement rémunéré. Autre argument avancé hier: une contribution cantonale de 30% diminuerait le nombre de mamans de jour travaillant au noir. «L'Etat doit envoyer un signal clair aux parents», estime Martine Vorlet, administratrice de l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine.

En consultation, le SSP a prôné une participation de l'Etat à hauteur de 50%, comme dans le canton de Berne. «L'accès à une crèche de-

vrait être un droit pour les familles monoparentales», plaide Wyna Giller, sa secrétaire syndicale. Qui souhaite même, à terme, une convention collective.

## Des parents «désespérés»

L'actuelle pénurie de places dans les crèches désespèrent certains parents obligés de travailler et qui n'ont pas la possibilité de placer leur enfant chez un proche. «C'est angoissant», a témoigné hier Stéphanie, une mère seule dans cette situation et qui n'a trouvé, pour son fils de deux ans, une solution provisoire qu'après de longs mois d'attente. |

## UN COÛT «FAIBLE» POUR UN ÉTAT FORTUNÉ

**Pour rappel**, un des objectifs de la loi est de passer des 1195 places actuelles dans les crèches à 1512 places d'ici 2014. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a prévu de prendre 10% des coûts à sa charge mais il ponctionnera aussi 0,4% de la masse salariale auprès des employeurs. De plus, il créera un fonds d'encouragement à la création de places d'accueil extrascolaire, doté d'un million, à utiliser sur trois ans. Au total, l'opération reviendra pour le canton à 24 mio sur cinq ans.

**Si le Grand Conseil** accepte une aide cantonale à 30%, il en coûterait moins de 15 mio par an, calculent les organisatrices de l'action cartes postales. Ce qui, sur un budget de 3 milliards, représenterait 0,45% des dépenses de l'Etat. Un

coût (faible) au regard de la fortune de 817 mio du canton, estiment les quatre organisations.

**Lors de la présentation du projet** de loi, il y a un mois (cf. «La Liberté» du 12 mars), Anne-Claude Demierre a averti: porter la contribution de l'Etat ne serait-ce qu'à 15% ou 20% implique de demander son avis au peuple. Procédure qui ne ferait que retarder l'entrée en vigueur de la loi, que la directrice des affaires sociales souhaite «la plus rapide possible».

Quant aux communes, le projet de loi ne leur impose que l'obligation d'évaluer leurs besoins mais ne leur impose aucune obligation de soutenir les crèches, l'accueil familial de jour et l'accueil extrascolaire. CAG